

Faculté de droit



DPCR2348 Questions approfondies de droit pénal européen

[30h] 4.5 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Marie-Aude Beernaert
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

COURS A PEDAGOGIE ACTIVE

1. Objectifs propres à tout enseignement juridique (de niveau terminal)- Acquisition de connaissances liées à la matière enseignée.- Compréhension du sens des concepts véhiculés dans ce domaine.- Utilisation des textes réglant la matière.- Familiarisation avec des approches plus systématiques, en termes de contextualisation, de modélisation, etc.
2. Objectifs propres aux cours à pédagogie active- Meilleure prise de conscience de la relativité des solutions procurées par le droit.- Meilleure prise de conscience du caractère nécessairement dialogique de toute production juridique.
3. Objectifs propres au présent cours- Approfondissement des connaissances relatives au droit pénal et au droit de la procédure pénale élaboré au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne
 - Etude de la problématique de la coopération juridique inter-étatique en matière pénale qui évolue lentement vers un processus d'intégration juridique
 - Consultation et analyse rigoureuse des textes normatifs (traités, lois, etc.) et des décisions des juridictions européennes ou belges
 - Perfectionnement de l'expression orale et de l'expression écrite
 - Formation à l'esprit critique
 - Participation active dans l'enseignement

Résumé : Contenu et Méthodes

Les thèmes abordés seront les suivants : a) l'émergence du droit pénal européen ; b) le droit pénal matériel (c'est à dire essentiellement celui des incriminations) ; c) la coopération administrative, douanière et policière en matière pénale ; d) la coopération judiciaire en matière pénale ; e) les acteurs de la justice pénale européenne ; f) le développement d'une Europe criminologique grâce au Conseil de l'Europe ; g) l'Europe des droits humains fondamentaux vus sous l'angle pénal (Convention de sauvegarde des droits de l'homme, Convention pour la prévention de la torture, Charte des droits fondamentaux).

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

L'évaluation sera double.

Les étudiants seront évalués, en cours de quadrimestre, sur la présentation (orale et écrite) de leur travail de recherche en groupe.

Un examen oral en fin de quadrimestre permettra d'individualiser davantage la cote. Il portera sur l'ensemble de la matière vue au cours, mais sera à livre ouvert, afin de limiter autant que possible l'effort de mémorisation.

HORAIRE DU COURS

Les cours à pédagogie active se donnent au 1er quadrimestre (16h15-18h15),

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21MS	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(4.5 crédits)
CRIM22	Deuxième licence en criminologie	(4.5 crédits)
CRIM22MS	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(4.5 crédits)
CRIM3DA	Diplôme d'études approfondies en criminologie	(3 crédits)
DREU3DS/E	Diplôme d'études spécialisées en droit international et européen (Droit européen)	(4 crédits)
DREU3DS/I	Diplôme d'études spécialisées en droit international et européen (Droit international)	(4 crédits)
DROI23	Troisième licence en droit	